

# Règlement intérieur 2023/2024

En prenant une licence à l'AC Douai Handball, je m'engage à :

## 1. Entraînement

- Être présent aux entraînements ainsi qu'aux matches et à prévenir en cas d'absence.
- Effectuer les entraînements dans l'ordre, la discipline et le respect des autres.
- Respecter le matériel et l'entretenir, respecter les installations (chaussures de sport adaptées à la pratique du handball et réservées uniquement pour l'usage en salle...)
- Pour les enfants mineurs, les parents (pas les copains/copines) peuvent être présents aux entraînements mais dans le respect des entraîneurs.
  - Pas d'intervention vis-à-vis de son enfant durant le déroulement de l'entraînement
  - pas de nuisance sonore
  - interdiction de jouer dans le couloir ou les vestiairesEn cas de non-respect, l'entraîneur pourra demander aux parents de sortir de la salle d'entraînement.
- Pour le Baby-Hand, 1 parent doit obligatoirement rester pendant l'entraînement pour aider au bon déroulement de la séance.

- ⇒ Les parents doivent déposer les jeunes (mineurs) dans la salle et non à l'extérieur après s'être assuré que les entraîneurs sont présents.
- ⇒ L'entraîneur est responsable des jeunes (mineurs) à partir de l'heure de début de l'entraînement jusqu'à l'heure de fin de l'entraînement.
- ⇒ Lors des entraînements et matches, les jeunes sont sous la responsabilité de l'encadrant. Il est le seul habilité à donner les consignes.

## 2. Les matchs

- Je m'engage à honorer, sur le terrain et dans les gradins, les couleurs et les valeurs que le club véhicule : respecter l'esprit du jeu, le corps arbitral, la table de marque, les encadrants ainsi que les adversaires (joueurs, encadrants et public).
  - Les personnes venues me supporter doivent également honorer les couleurs et les valeurs que le club véhicule : respecter le corps arbitral, la table de marque, les encadrants ainsi que les adversaires (joueurs, encadrants et public).
- ⇒ En cas de carton rouge lié à une agression physique ou verbale, je serai en charge de payer l'amende sanctionnant le club. De plus je devrai me présenter devant la commission de discipline du club.
  - ⇒ Toute sanction disciplinaire entraînant une amende pour le club nécessitera que je me présente devant les commissions de discipline du club et du comité nord de handball. Le comité du club, suivant les recommandations de la commission de discipline, pourra prononcer une sanction allant du paiement de l'amende à mon exclusion du club.

### **3. Vie Du Club**

- Dans la mesure du possible, je participe de manière bénévole à la vie de l'association : supporter les équipes, participer à une table de marque, etc...
- Dans la mesure du possible, je participe aux diverses manifestations organisés par le club (matches amicaux, tournois, repas, actions ...)
- Dans la mesure du possible, je participe à la conduite des équipes lors des déplacements.
- Si je suis majeur, je m'engage à venir au moins une fois dans l'année pour participer à la gestion de la table (secrétaire ou chronométrateur)
- Si je suis mineur, mes responsables légaux veillent au bon déroulement des déplacements à l'extérieur de leurs enfants.

### **4. Entraîneurs-Encadrants**

Lors de l'annulation prévue d'un entraînement ou report de match, l'entraîneur se doit de prévenir tous les joueurs ou de se faire remplacer pour assurer le bon déroulement de l'entraînement et/ou du match. Il est donc nécessaire de fournir aux entraîneurs un ou plusieurs numéros de téléphone permettant de vous informer.

L'entraîneur est responsable de la convocation des joueurs et de l'organisation des déplacements.